

1-Commande Publique  
1.4-Autres types de contrats

**N° DP- 2021-25**

**Objet** : Plateforme de marché local  
« Ma Ville Mon Shopping » – code  
promotionnel  
Avenant n° 2 à la convention  
signée avec E-SY COM

Le Président de la Communauté de Communes « Intercom de la Vire au Noireau » ;

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délégation de pouvoir du Conseil Communautaire accordée au Président par délibération n°D2020-7-2-3 du 16 juillet 2020 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° D2020-12-6-14 en date du 16 décembre 2020 autorisant le déploiement de la plateforme de marché territoriale « Ma Ville Mon Shopping » soit [www.mavillemonshopping.fr](http://www.mavillemonshopping.fr), sur le territoire intercommunal,

Vu la convention en date du 5 janvier 2021, signée entre et l'Intercom de la Vire au Noireau et E-SYCOM, filiale du Groupe La Poste, relative au déploiement de la plateforme de marché territoriale « Ma Ville Mon Shopping » sur le territoire intercommunal,

Vu l'avenant à la convention signée avec E-SY COM en date du 19 avril 2021, ayant permis la mise en place d'un code promotionnel à l'attention des clients des entreprises du territoire intercommunal présentes sur la plateforme [www.mavillemonshopping.fr](http://www.mavillemonshopping.fr), du 23 avril au 31 mai,

Considérant la mise en place d'actions et de dispositifs spécifiques, en complément de l'action de l'Etat et notamment en partenariat avec la Région Normandie, afin d'amortir les effets de la crise sanitaire sur l'économie locale,

Considérant l'objectif d'aider les entreprises commerciales et artisanales, en redynamisant la consommation locale,

## DÉCIDE

**De donner son accord pour l'établissement d'un 2<sup>ème</sup> avenant à la convention signée entre l'Intercom de la Vire au Noireau et E-SY COM, permettant la mise en place d'un code promotionnel à l'attention des clients des entreprises du territoire intercommunal présentes sur la plateforme [www.mavillemonshopping.fr](http://www.mavillemonshopping.fr), du 1<sup>er</sup> au 15 novembre 2021.**

Le coût de ce code promotionnel IVN21 s'élève à 1 850 € TTC (mille huit cent cinquante euros) TTC au maximum soit le budget restant suite à la campagne IVN10 opérée entre le 23 avril et le 31 mai 2021.

- 1 850 € TTC (mille huit cent cinquante euros) TTC concernent la prise en charge de l'escompte promotionnel des codes, soit 185 bons d'achat en ligne de 10 euros pour 30 euros minimum d'achat via la plateforme, jusqu'à épuisement de l'enveloppe, celui-ci pouvant intervenir avant le 15 novembre 2021.
- Les frais de gestion habituellement de 120 € TTC (cent vingt euros TTC) sont exceptionnellement pris en charge par E-SY COM

E-SY COM assure l'avance de trésorerie des codes promotionnels, qui seront remboursés par la collectivité en fin d'opération. En cas de non épuisement de l'enveloppe, une nouvelle campagne de promotion sera réalisée en 2021 ou 2022.



La Directrice de la Communauté de Communes est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Vire
- Monsieur le Trésorier Principal, Comptable public
- L'intéressé

Conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du CGCT, Monsieur le Président informera le Conseil Communautaire de cette décision, lors de la séance la plus proche.

Le Président de l'Intercom de la Vire au Noireau informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Fait à Vire Normandie  
Le 22 octobre 2021

Le Président,  
M. Marc ANDREU SABATER

